



Quel valeur juridique a un programme présidentiel ?

Par Muay

Bonjour à tous,

Je me demandais quel était la valeur juridique d'un programme présidentiel.

Par exemple, dans le programme d'E.Macron il est écrit qu'il ne touchera pas à l'âge de la retraite.

[url=https://www.zupimages.net/viewer.php?id=21/26/qcnk.jpg]https://www.zupimages.net/viewer.php?id=21/26/qcnk.jpg
[/url]

Or il prévoit de le déplacer à 64 ans

Source

[url=https://www.lejdd.fr/Politique/age-de-depart-a-la-retraite-emmanuel-macron-va-t-il-revenir-sur-sa-promesse-3877400]https://www.lejdd.fr/Politique/age-de-depart-a-la-retraite-emmanuel-macron-va-t-il-revenir-sur-sa-promesse-3877400[/url]

Par ESP

Bonsoir

Un programme présidentiel, comme une profession de foi lors d'une élection municipale, législative ou régionale n'est que l'expression d'une orientation économique, communiquée à l'électorat.

Quant à l'application, l'évolution macro-économique et ses incertitudes font le reste.